

Offre
d'accompagnement
du Réseau Initiative
Seine-Saint-Denis



Le Réseau Initiative Seine-Saint-Denis est une association loi 1901, créée en 2001. Nous accompagnons les porteurs de projets dans la création, reprise ou développement de leur entreprise sous la forme d'une expertise, d'un financement sous forme de prêt à taux zéro, et d'un suivi/parrainage dans le but de créer des emplois sur le département de Seine-Saint-Denis.

Accompagnement en amont:

- Information sur l'offre d'accompagnement et de financement à la création d'entreprise
- Vérification de l'éligibilité du projet
- Orientation vers un amorçage si nécessaire
- Appui à la finalisation du business plan
- Expertise du projet sur tous ses aspects (financier, humain, marketing, etc.)
- Préparation à la présentation du projet
- Renforcement des fonds propres de l'entrepreneur par un prêt d'honneur sans garantie personnelle
- Appui à la mise en relation bancaire

Accompagnement en aval :

- Suivi individuel et personnalisé pendant toute la durée de remboursement du prêt
- Développement des compétences entrepreneuriales via des workshops et/ou un parrainage
- Mise en réseau auprès d'autres entrepreneurs et de partenaires

Objectifs du Prêt d'honneur Création :

- Augmenter les fonds propres du porteur de projet
- Financer les besoins immatériels non financés par les banques (fonds de roulement, etc.)
- Financer des investissements nécessaires pour l'aboutissement du projet
- Améliorer l'accès au crédit bancaire en sécurisant les risques liés au projet

Caractéristiques du Prêt d'honneur Création :

- Prêt personnel à 0% d'un montant maximum de 25 000 €
 - Associé à un prêt bancaire
 - Sans demande de garantie sur les biens personnels
 - Remboursable jusqu'à 60 mois incluant la possibilité d'un différé de remboursement jusqu'à 6 mois
- Le Prêt d'honneur Création bénéficie de la mise en place d'une garantie Bpifrance.

Qui peut bénéficier d'un Prêt d'honneur Création ?

- Tout créateur d'une entreprise implantée sur le département de Seine-Saint-Denis.

Objectifs du Prêt d'honneur Reprise :

- Augmenter les fonds propres du repreneur d'entreprise
- Financer les besoins immatériels non financés par les banques (fonds de roulement, etc.)
- Financer des investissements nécessaires pour l'aboutissement de la reprise
- Améliorer l'accès au crédit bancaire en sécurisant les risques liés au projet

Caractéristiques du Prêt d'honneur Reprise :

- Prêt personnel à 0% d'un montant maximum de 75 000 €
 - Associé à un prêt bancaire
 - Sans demande de garantie sur les biens personnels
 - Remboursable jusqu'à 60 mois incluant la possibilité d'un différé de remboursement jusqu'à 6 mois
- Le Prêt d'honneur Reprise bénéficie de la mise en place d'une garantie Bpifrance.

Qui peut bénéficier d'un Prêt d'honneur Reprise ?

- Toute repreneur d'une entreprise implantée sur le département de Seine-Saint-Denis quelque soit l'âge de l'entreprise.

Objectifs du Prêt d'honneur Croissance :

- Augmenter les fonds propres de l'entrepreneur développeur
- Financer les besoins immatériels non financés par les banques (fonds de roulement, etc.)
- Financer des investissements nécessaires pour tous types de développement (développement commercial, croissance externe, diversification d'activité, etc.)
- Améliorer l'accès au crédit bancaire en sécurisant les risques liés au projet

Caractéristiques du Prêt d'honneur Croissance :

- Prêt personnel à 0% d'un montant maximum de 75 000 €
- Associé à un prêt bancaire
- Sans demande de garantie sur les biens personnels
- Remboursable jusqu'à 60 mois incluant la possibilité d'un différé de remboursement jusqu'à 6 mois

Qui peut bénéficier d'un Prêt d'honneur Croissance ?

- Tout entrepreneur dont l'entreprise est âgée de moins de 7 ans
- Ayant un projet de croissance (investissements, développement commercial, croissance externe, diversification, nouveau marché, développement à l'international...)
- Profitable disposant d'au moins un bilan d'activité
- Créant des emplois à court et moyen terme (3 ans)

Le Prêt d'honneur Croissance bénéficie de la mise en place d'une garantie Bpifrance

Objectifs du Prêt d'honneur Santé :

- Augmenter les fonds propres du professionnel de santé
- Financer les besoins immatériels non financés par les banques (fonds de roulement, etc.)
- Financer des investissements nécessaires pour l'aboutissement du projet
- Améliorer l'accès au crédit bancaire en sécurisant les risques liés au projet

Caractéristiques du Prêt d'honneur Santé :

- Prêt personnel à 0% d'un montant maximum de 75 000 €
 - Associé à un prêt bancaire
 - Sans demande de garantie sur les biens personnels
 - Remboursable jusqu'à 60 mois incluant la possibilité d'un différé de remboursement jusqu'à 6 mois
- Le Prêt Santé Initiative bénéficie de la mise en place d'une garantie Bpifrance.

Qui peut bénéficier d'un Prêt d'honneur Santé ?

- Toute profession de santé médicale et paramédicale inscrite au Code de la santé publique s'installant (création, reprise) ou développant une activité sur le département de Seine-Saint-Denis.
- Une attention particulière sera portée aux projets souhaitant s'installer dans des zones à faible dotation d'offre de santé.

Objectifs du Prêt d'honneur Image :

- Augmenter les fonds propres du professionnel de la filière image
- Financer les besoins immatériels non financés par les banques (fonds de roulement, etc.)
- Financer des investissements nécessaires pour l'aboutissement du projet
- Améliorer l'accès au crédit bancaire en sécurisant les risques liés au projet

Caractéristiques du Prêt d'honneur Image :

- Prêt personnel à 0% d'un montant maximum de 75 000 €
 - Associé à un prêt bancaire
 - Sans demande de garantie sur les biens personnels
 - Remboursable jusqu'à 60 mois incluant la possibilité d'un différé de remboursement jusqu'à 6 mois
- Le Prêt d'honneur Image bénéficie de la mise en place d'une garantie Bpifrance.

Qui peut bénéficier d'un Prêt d'honneur Image ?

- Le prêt d'honneur Image est destiné à l'aide à la création, au développement (sociétés de plus de 3 ans) ou à la reprise d'entreprise.

Caractéristiques du Prêt d'honneur Solidaire :

- Sans garantie sur les actifs de l'entreprise ou de son dirigeant.
- D'une durée flexible : entre 1 et 5 ans avec un différé d'amortissement automatique de 6 mois.
- D'un montant compris entre 1 000 et 8 000 euros.

Conditions pour bénéficier du Prêt d'honneur Solidaire :

- Être accompagné par un opérateur désigné par la région du porteur de projet.
- Obtenir un prêt bancaire complémentaire d'un montant au moins égal et d'une durée de remboursement au moins équivalente. Ce prêt bancaire ne peut être assorti d'une caution personnelle excédant 50% de son montant, y compris frais et accessoires.

Qui peut bénéficier d'un Prêt d'honneur Solidaire ?

- Bénéficiaire de l'allocation d'aide au retour à l'emploi ou de l'allocation de sécurisation professionnelle
- Demandeur d'emploi non indemnisé inscrit à Pôle emploi depuis plus de 6 mois au cours des 18 derniers mois
- Bénéficiaire du RSA ou de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS)
- Jeune ayant entre 18 et 25 ans révolus (ou 29 ans révolus s'il est en situation de handicap)
- Demandeur d'emploi de moins de 30 ans, ne remplissant pas les conditions d'activité antérieure pour bénéficier de l'indemnisation chômage
- Salarié ou licencié d'une entreprise en sauvegarde de justice, en redressement judiciaire ou liquidation judiciaire, reprenant une entreprise
- Personne sans emploi titulaire d'un contrat d'appui au projet d'entreprise (Cape)
- Créateur ou repreneur d'une entreprise dans un Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPPV)
- Bénéficiaire de la prestation partagée d'éducation de l'enfant

Caractéristiques du programme:

In'cube est un programme complet de préparation et d'accompagnement à la création d'entreprise. Il peut être suivi en plusieurs temps, selon le stade d'avancement du projet professionnel de chacun.

Le programme pas à pas:

- Découverte de l'entrepreneuriat
- Concrétisation d'une idée
- Finalisation du business plan
- Recherche de financements
- Développement de son réseau professionnel

À chaque étape, un suivi individuel, des ateliers collectifs, des rencontres avec des chefs et cheffes d'entreprises sont proposés aux participants.

Qui peut bénéficier du programme?

Le programme In'cube s'adresse aux personnes en difficulté d'accès à l'emploi (sans diplôme ou équivalent au BEP et CAP, demandeur d'emploi de plus de 12 mois, bénéficiaire du RSA, de l'ASS ou de l'AHH, habitants de quartiers de la politique de la ville ou de zones de revitalisation rurale...), pour qui la création d'entreprise peut être une solution alternative au salariat.

www.initiative-ssd.fr

191 avenue Paul Vaillant Couturier, 93000 Bobigny

01 41 50 80 81

contact@initiativegesd.fr